

30 Mars 2022

LETTRE OUVERTE: il est temps pour le gouvernement libéral d'intervenir et de protéger les retraités vulnérables.

Cher Premier Ministre Trudeau et Ministres Freeland, Champagne et Khera,

Nous vous écrivons au nom des 4,3 millions de Canadiens qui dépendent des régimes de retraite à prestations déterminées pour pousser le gouvernement libéral à prendre des mesures pour protéger les retraités.

Daniel Blaikie du NPD et Marilyn Gladu du PCC ont récemment présenté deux projets de loi (respectivement C-225 et C-228) pour protéger les régimes de retraite à prestations déterminées. Ces projets de loi s'appuient sur le succès du projet de loi C-253 de Marlène Gill, du Bloc Québécois, lors de la dernière législature. Bien que chaque projet de loi soit différent, ils cherchent tous à atténuer le risque de perte de pension en plaçant les retraités de façon plus prioritaire lorsqu'une entreprise fait faillite.

En vertu des lois canadiennes actuelles sur l'insolvabilité, les banques se servent en premier.

Lorsque les actifs d'une entreprise en faillite sont réalisés, en tant que créanciers garantis, les banques sont payées en premier. Les retraités n'ont aucun droit ni aucun statut particulier en cas d'insolvabilité. La notion de Super Priorité recherchée signifierait que les retraités se rapprocheraient beaucoup plus des premiers rangs, améliorant ainsi la probabilité de recevoir leur pleine pension.

L'impact de la législation proposée dans ces deux projets de loi est important. Plus de 4,3 millions de Canadiens dépendent d'un régime de retraite à prestations déterminées pour leur sécurité financière à la retraite. Depuis 1982, plus de 250 000 personnes âgées ont subi une perte de pension lorsque leur entreprise a d'abord sous-financé leur fonds de retraite puis a ensuite fait faillite. C'est ce qui s'est passé avec de grandes entreprises comme Sears et Nortel, ainsi que des plus petites comme White Birch, Atlantic Co-Op et Cliffs Natural Resources dont les retraités ont subi des pertes de pension de 20 % ou plus.

Cette perte de pension l'est « à vie », et a précipité de nombreuses personnes âgées vulnérables dans la pauvreté.

La pandémie de COVID-19 a démontré que les structures sociales du Canada ne protègent pas les aînés, et ceci inclut leur sécurité financière. La protection des pensions est un moyen concret d'apporter de réels changements pour les aînés, et cela, sans frais pour les contribuables.

Le NPD, le PCC, le BQ et le PVC appuient tous le principe de protection des retraités bénéficiant d'un régime à prestations déterminées. Cela devrait être un signal d'alarme pour votre gouvernement; mais votre gouvernement continue de s'opposer à la protection des pensions en se basant sur des idées dépassées et des informations inexactes.

Avec l'obligation de prioriser la protection complète des retraites à prestations définies en cas d'insolvabilité, les entreprises seraient contraintes par les banques et les autres prêteurs à faire sérieusement face à leurs engagements en matière de retraite. Elles ne pourraient plus compter sur la disparition de leurs obligations envers les fonds de pension lorsqu'elles déposent leur bilan.

Les banquiers et les chefs d'entreprise rétorqueront que ce type de changement de comportement est impossible, mais, il y a dix ans, les gens utilisaient les mêmes arguments contre la tarification de la pollution. Aujourd'hui, alors que nous travaillons ensemble pour lutter contre la crise climatique, la tarification du carbone est devenue un outil essentiel et les entreprises se sont adaptées en conséquence.

Les pensions sont des salaires différés, gagnés par les Canadiens durant leurs travail, et payés à leur retraite. Les retraités méritent la pension complète qu'ils ont gagnée et que leurs employeurs se sont engagés à leur verser.

Les retraités ne devraient pas être considérés comme des dommages collatéraux acceptables en cas d'insolvabilité.

Mr le Premier Ministre Trudeau : Vous et votre gouvernement avez la possibilité de tracer une nouvelle voie en corrigeant les lois fédérales sur l'insolvabilité et en obligeant les entreprises à financer entièrement leurs engagements de retraite en cas d'insolvabilité en protégeant la sécurité financière des aînés canadiens.

Les projets de législation sur la protection des pensions offrent à tous les partis la possibilité de travailler ensemble pour améliorer la sécurité financière de millions de retraités canadiens. Il est temps pour le Gouvernement Libéral d'assumer son leadership et de protéger les aînés vulnérables.

Sincèrement,

Fédération Canadienne des Retraités

Michael Powell

Président

Réseau Canadien pour la Prévention des Mauvais Traitements des Aînés

Benedicte Schoepflin

Directrice Générale du Réseau

CanAge

Laura Tamblyn Watts

Présidente & PDG

CARP

Bill VanGorder

Chief Policy Officer and CEO

FADOQ

Danis Prud'homme

Directeur Général

Fédération Nationale des Retraités

Trish MacAuliffe

Présidente

Retired Teachers of Ontario/Enseignants Retraités de l'Ontario

Rich Prophet

Président du Conseil d'Administration

Contact:

Michael Powell

m.powell@pensioners.ca

(905) 441-5527